

## SAISON 2019/2020

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Les présents règlements (Sportifs et Intérieurs) annulent tous les règlements départementaux antérieurs. Ils complètent le règlement National sachant que d'autre part, les règlements et Statuts Généraux de l'UFOLEP s'appliquent aux sections sportives, ainsi que le règlement Intérieur du Comité Directeur Yonne.

Ce règlement tient compte, dans son esprit, du règlement National, des protocoles d'accord concernant le Tennis de Table et des particularités de notre département.

### TITRE 1 - STRUCTURE

Le Tennis de Table UFOLEP est administré par une Commission Technique Départementale. Son rôle est de :

- a) Proposer toute initiative visant à l'extension du Tennis de Table UFOLEP.
- b) Organiser les compétitions qui sont de son ressort et tout ce qui en découle.
- c) Assurer la formation d'animateurs, d'arbitres, de dirigeants.
- d) Créer, suivant le besoin, de nouvelles compétitions.

La Commission Technique est animée par un responsable, un secrétaire et un trésorier secondés par différentes sous-commissions dont les membres sont élus par les clubs.

#### **Sous-commissions :**

- 1) Championnat par équipes.
- 2) Critérium individuels.
- 3) Coupes départementales.
- 4) Classement des joueurs.
- 5) Nationaux. A et B. et les douze heures UFOLEP.
- 6) Gestion du site internet

### TITRE 2 - ASSOCIATIONS ET LICENCES

Les associations participant aux différentes épreuves doivent être régulièrement affiliées à l'UFOLEP et respecter les règlements de la fédération.

Tout joueur participant à une compétition, doit dès la première rencontre officielle, être régulièrement licencié selon les règlements généraux de l'UFOLEP. La date d'homologation de la licence fait foi de la capacité d'un joueur / joueuse à participer à une épreuve organisée par la commission technique départementale.

*Les licences ne seront délivrées par l'Ufolep si toutes les factures de l'année passée sont réglées.  
Les licences ne seront délivrées qu'après réception et encaissement du règlement de la facture.*

## Dérogation à la convention nationale FFTT

Les représentants du département des deux fédérations réunies en commission mixte le 24 mai 1994 réglementent les dispositions prises par les sportifs individuels licenciés aux deux fédérations dans deux associations différentes. Il s'agit de répondre à la demande et à la pratique de joueurs individuels de pouvoir jouer dans les deux fédérations alors que le club d'origine est à simple affiliation UFOLEP ou FFTT".

« La possibilité est donnée aux pratiquants d'être licenciés aux deux fédérations UFOLEP et FFTT dans deux associations différentes sous réserve qu'au moins une des deux associations soit en simple affiliation. Le cas de chaque joueur ou joueuse usant de cette possibilité doit être signalé aux commissions des fédérations respectives par les responsables des clubs concernés. Ces joueurs ou joueuses seront brûlés pour une rencontre qui opposerait les deux associations dans lesquelles ils (elles) sont licenciés. »

## TITRE 3 - LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

Les épreuves départementales / régionales : Elles sont organisées et gérées par la Commission Technique Départementale CTD et sont prises en compte dans le calcul des classements. Elles comprennent :

- Les épreuves individuelles départementales et les soirées de départage.
- Les épreuves par équipes de trois joueurs.
- Les coupes départementales inter club par équipes de 2 à 4 joueurs.
- Les tournois homologués par la commission.

Les tarifs de ces compétitions sont votés à la réunion annuelle des clubs.

Les balles doivent être en plastique et de couleur blanche sur l'ensemble des épreuves.

Les épreuves Nationales : Elles sont organisées et gérées par la Commission Technique nationale de tennis de table. Elles comprennent :

- Les Critérium nationaux A et B.
- Les Coupes nationales A et B.
- Les douze heures UFOLEP.

## TITRE 4 - LES CLASSEMENTS

Chaque joueur / joueuse débute à 500 pts et marque ou perd des points à chaque rencontre de championnat par équipes, individuel, coupes départementales, tournois homologués... en fonction du niveau de l'adversaire. En début de saison, les joueurs ayant moins de 500 points repartent avec 500 points. Un joueur classé en FFTT qui débute en UFOLEP débutera avec son classement FFTT, en cas de classement dans les deux fédérations le plus élevé des deux sera pris en compte en début de saison. Un joueur / joueuse débutant à 500pts et dont le niveau serait constaté supérieur pourra être reclassé par le responsable des classements. Les joueurs en forte progression (+100 points) pourront également être reclassés. Un joueur qui reprend l'activité tennis de table après une ou plusieurs saisons d'inactivité se verra appliquer une décote de 25 points par année d'inactivité plafonné à 8 saisons, soit un nombre de points ne pouvant pas excéder 200. (Décote faite sur la base du dernier classement officiel)

Afin de supprimer la dérive, les classements sont faits à partir d'un tableau différent de celui de la FFTT.

Lors d'une rencontre, le vaincu perd autant de points qu'en gagne le vainqueur.

## 1)RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES

**A)** Une association ne peut être représentée dans la même division de championnat que par trois équipes au plus.

**B)** Une équipe se compose de trois joueurs (ses) : les parties sont disputées dans l'ordre de la feuille officielle de l'UFOLEP au meilleur des cinq manches. Le championnat est organisé en divisions (Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur, Division 1, 2, 3, 4... suivant le nb d'équipes inscrites). **Chaque division comporte 1 poule non géographique de 8 clubs qui se rencontrent sur deux phases de 7 journées. A l'issue de chaque phase, les 3 premiers de chaque niveau montent au niveau supérieur et les 3 derniers descendent au niveau inférieur, afin de ne pas fausser le championnat les équipes montantes ne pourront pas refuser la montée, les premiers de chaque phase seront récompensés.**

**C)**La Commission Organisatrice fixe les jours et heures des rencontres en tenant compte de la disponibilité des salles des clubs recevant. Sauf dérogation de la commission les rencontres débutent à 20h, l'équipe qui reçoit doit ouvrir sa

salle au plus tard 15 mn avant l'heure de la rencontre. Une équipe (2 joueurs minimum) ne se présentant pas trente minutes après l'heure fixée est battue par forfait. Ce délai est porté à une heure pour une équipe qui a avisé de son retard. Le championnat ayant lieu en poule unique de huit équipes non géographiques, les rencontres distantes nord – sud, aller et retour, pourront se disputer en terrain neutre après accord des 2 équipes et suivant la disponibilité des salles.

**D)** Les dates portées au calendrier sont impératives. Les rencontres peuvent éventuellement être avancées ou reportées à une date ultérieure à condition de conserver l'ordre des journées (exemple : la journée 9 doit se dérouler après la date de la 8ème journée et avant la date de la 10ème journée). Une indisponibilité de salle devra être anticipée et la rencontre, si possible, avancée. En dernier recours, la rencontre sera jouée sur des tables neutres à déterminer avec la Commission Sportive.

**E)** Un classement par points est établi selon le barème suivant :

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour un nul
- 1 point pour une défaite
- 0 point pour un forfait de pénalité

En cas d'égalité, le victory-average particulier départagera les équipes, puis le set-average, puis le point-average, d'où la nécessité d'inscrire le nombre de points à chaque manche.

Les points gagnés contre une équipe forfait général sont décomptés. Il est refait un nouveau classement.

Le classement final des équipes se fait en fonction des points gagnés, puis, en cas d'égalité, d'après la colonne « Différence ». En cas de nouvelle égalité, ce sont les résultats des rencontres aller/retour entre les 2 équipes qui les départageront (victory-average puis set-average puis point-average).

**F)** L'équipe qui reçoit, fournit la feuille de rencontre, (toutes les parties d'une rencontre doivent se dérouler avec la même marque de balle). L'arbitrage des parties est assuré par l'ensemble des joueurs qui compose les deux équipes. Toute rencontre doit être juge-arbitrée. Si ce dernier n'est pas désigné par la Commission, il sera fait appel :

- 1°) à l'arbitre ou juge-arbitre diplômé au plus haut niveau et présent dans la salle (même joueur).
- 2°) au capitaine visiteur qui n'a pas le droit de refuser.

Les rencontres allers se jouent sur les tables du premier nommé et le retour sur celles du deuxième nommé. Une équipe ayant déclaré forfait à l'aller devra se déplacer au retour. Si une équipe déclare forfait au match retour, elle devra rembourser les frais de l'équipe qui s'est déplacée à l'aller : 0,20 euro du km aller-retour.

Lorsqu'une équipe déclare forfait pour une rencontre, les 3 joueurs ayant le plus joué dans chaque équipe seront considérés comme brûlés pour cette rencontre.

**G)** Homologation des licences :

Tout joueur ne présentant pas sa licence est tenu de prouver son identité. La mention "licence en cours" n'est pas acceptée. Les capitaines devront exiger la présentation des licences munies de photo et signées ou des cartes d'identité. En cas de non présentation, le Juge-arbitre doit poser des réserves avant le début de la rencontre. Les réserves sont signées des deux capitaines et du juge-arbitre. En outre, les joueurs qui ne seraient pas en mesure de présenter de licence homologuée doivent signer une attestation sur l'honneur

« Le joueur ..... Certifie sur l'honneur être régulièrement licencié à l'UFOLEP de l'Yonne pour le club de .....et avoir présenté, pour cette demande, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table. »

**H) Limitation de classement :** le total du classement des 3 joueurs ne doit pas être supérieur à:

- 39 en promotion d'excellence et 19 pour le niveau le plus bas.

Pour les autres divisions, l'écart suivra ce calcul :  $(39-19) / \text{nombre de divisions en dessous de la promotion d'excellence}$ .

- pas de limite en excellence.

Cette règle ne s'applique pas à une équipe qui descend à condition que l'équipe aligne les mêmes joueurs / joueuses que lors de la phase précédente au titre de la même équipe. Ainsi qu'à une équipe d'un nouveau club ou d'un club qui n'a pas participé au championnat la saison précédente.

**I) Qualification des joueurs.**

Au titre du même tour de championnat, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe.

Lorsqu'une équipe est exempt elle devra fournir la feuille de match vierge avec les joueurs qui auront dû jouer, ces joueurs / joueuses ne pourront donc pas figurer sur une autre feuille de rencontre et seront pris en compte pour les brûlages.

Un joueur ayant disputé 2 rencontres consécutives ou non par phase, au titre d'une même équipe ou d'équipes opérant dans des divisions différentes y compris sur un tour exempt, ne pourra plus participer au championnat dans une équipe d'une division inférieure à celle de la division la plus basse, pour laquelle il a joué.

Lorsqu'une association a plus d'une équipe dans une même division, tout joueur ayant disputé une rencontre pour une de ces équipes ne pourra plus jouer dans l'autre équipe de la même division.

Lorsqu'une équipe d'une association ne participe pas à un tour de Championnat, pour quelque raison que ce soit, les joueurs ayant disputé la rencontre précédente au titre de cette équipe, ne peuvent pas jouer dans une équipe d'une division inférieure pour ce tour. Lorsqu'une équipe est exempt du premier tour de championnat, ne pourront participer au deuxième tour au titre de cette équipe, que des joueurs n'ayant pas participé au premier tour de championnat dans une autre équipe de l'association.

L'équipe recevant doit, au plus tôt, communiquer les résultats et les feuilles de match remplis **dès le samedi matin** suivant la rencontre par mail : [champ-ufolep-tt@orange.fr](mailto:champ-ufolep-tt@orange.fr)

**J) Tout nouveau club adhérent** devra signaler le plus précisément possible le classement des joueurs engagés. L'intégration de l'équipe se fera au mieux, sans appliquer la limitation des classements.

## 2) REGLEMENT DES CRITÉRIUMS INDIVIDUELS

**Art. 1 :** Le CD de l'Yonne organise des championnats individuels départementaux sur quatre ou cinq soirées avec système de montée et de descente entre les tours, plus une soirée (B) de départage par catégories d'âge et de sexe. La qualification aux nationaux A se déroulera au premier tour de critérium individuel de façon à permettre à ceux qui le souhaitent de ne participer uniquement qu'à ce tour, les joueurs / joueuses désirant bénéficier de cette mesure devront le signaler sur le formulaire d'engagement et ne seront plus inscrits à partir du 2<sup>ème</sup> tour, sans cette notification les joueurs / joueuses seront inscrits sur tous les tours, à partir du tour 2 les poules seront recomposés (inscrire 1 ou 5 dans la colonne tours du formulaire d'inscription). Pour les qualifications aux nationaux B une soirée spécifique entre les joueurs / joueuses B sera organisée afin de les départager par catégories d'âge et de sexe, pour s'inscrire il faudra avoir participé à au moins un des deux premières tours, toute fois un joueur / joueuse seul dans sa catégorie peut en être exempté. Un joueur de catégorie B qui ne souhaite pas participer à tous les tours devra également inscrire 1 dans la colonne tours et devra participer au premier tour des individuels + la soirée de départage par catégories d'âges. Un joueur / joueuse seul dans sa catégorie pourra également participer aux nationaux A s'il / elle n'a pas participé au 1<sup>er</sup> tour à condition d'avoir au minimum participé au 2<sup>ème</sup>.

**Art. 2 :** Structure de l'épreuve : les deux premiers de chaque poule monteront d'une division au tour suivant de la même saison (sauf Honneur et promo : le premier de chaque poule seulement). Les deux derniers descendront d'une division. Les divisions sont : Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur, Division 1, 2, 3, 4...

A la fin du dernier tour de la saison, le premier de chaque poule montera d'une division au premier tour de la saison suivante.

En cas de repêchage suite au retrait d'un joueur / joueuse et afin d'éliminer des trous dans les poules, les 4<sup>ème</sup> et si besoin les 5<sup>ème</sup> meilleurs de la division supérieure ne descendront pas, si cela reste insuffisant ce sont les meilleurs 3<sup>ème</sup>

puis 4<sup>ème</sup>... de la division inférieure qui seront invités à monter d'une division. Les repêchages se feront au nombre de victoires, puis au set average et si besoin aux points.

La soirée de **départage** pour les nationaux B se disputera par catégories d'âge et de sexe, chaque tableau est limité à 12 participants, au cas où plus de 12 joueurs serait inscrits dans une même catégorie, seuls les 12 premiers à l'issue des tours déjà joués seront retenus, les inscriptions pour la soirée de départage se font sur un bulletin dédié envoyé à chaque club en début de saison et disponible sur le site de l'UFOLEP. En fonction de la place disponible dans la salle un tournoi peut être organisé pour les joueurs ne désirant pas participer aux nationaux, ce tournoi est homologué par la commission et pris en charge pour le calcul des points.

**Les joueurs / joueuses désirant participer aux nationaux A, devront en plus de leur inscription aux individuels s'inscrire sur le formulaire de candidature aux nationaux A envoyé aux clubs et disponible sur le site internet de l'UFOLEP.**

**Art. 3 :** Les tours d'individuels se disputent à Gurgy, des divisions peuvent être disputés à Ligny Le Chatel si le nombre d'inscrits ne permet pas de faire jouer tout le monde dans une seule salle. Les rencontres à Gurgy se jouent le Vendredi à 20h00, (*20h est l'heure de début des parties et non pas l'heure d'arrivée des joueurs*) la salle de Gurgy ouvre à 19h30. Pour Ligny Le Chatel, ouverture à 20h30.

**Art. 4 :** Le champion départemental sera 1er du classement par points à l'issue du dernier tour. Les meilleurs de chaque catégorie seront récompensés *sauf s'ils sont seuls dans leurs catégories.*

**Art. 5 :** L'engagement est réservé aux licenciés, *la licence avec photo est à présenter sur le lieu de la compétition.*

**Art. 6 :** La Commission désignera si possible un juge-arbitre par salle.

**Art. 7 :** Tout cas non prévu sera tranché par la Commission d'arbitrage en application des règlements UFOLEP et des règles du jeu FTTT- ITTF.

**Art. 8 :** Tout forfait individuel même de dernière minute doit être signalé au plus tôt au responsable des individuels. Tout joueur qui ne prévient pas de son absence le jeudi avant 18h sera exclu pour le reste de la saison sur cette épreuve ainsi que pour les nationaux individuels. (Sauf certificat médical ou justificatif employeur)

**Un joueur / joueuse qui souhaite se retirer des individuels en cours de saison pour blessure ou tout autre motif personnel devra prévenir de son forfait général afin de permettre au responsable de l'épreuve de procéder à un repêchage pour éviter un trou dans les poules, une fois le forfait général prononcé le joueur / joueuse ne pourra plus participer.**

**Art. 9 :** Tout forfait aux nationaux après la date limite d'inscription entraîne la non qualification la saison suivante (sauf certificat médical ou justificatif employeur).

**Art. 11 :** Après le 1er tour, il sera toujours possible de s'inscrire avant chaque tour mais uniquement dans la division la plus basse.

**Art. 12 :** *Toute licence doit être validée par l'UFOLEP au minimum 8 jours avant le premier tour auquel participe le joueur / joueuse faute de quoi la participation aux nationaux sera impossible. La licence avec photo est à présenter sur le lieu de la compétition.*

**Art. 13 :** Une participation de 25€ sera demandée par chèque à l'ordre de UFOLEP 89 à chaque joueur / joueuse au moment de la confirmation de participation aux nationaux pour ceux / celles qui souhaitent bénéficier de l'hébergement et du transport collectif.

### 3) RÈGLEMENT DES COUPES DÉPARTEMENTALES

#### 1°) Les catégories.

- A : Hommes et Dames 17 ans et plus (toutes licences UFOLEP) Aucune mixité n'est acceptée.
- B : Hommes et Dames 17 ans et plus (simple affiliation UFOLEP) Aucune mixité n'est acceptée.
- A et B : Jeunes 11 à 16 ans mixte.

Une équipe exclusivement féminine peut se qualifier pour les coupes nationales féminines, une équipe peut être constituée de deux féminines de deux clubs différents à condition qu'elles soient les seules féminines de leur club. Une équipe exclusivement masculine peut se qualifier pour les coupes nationales masculines.

Les licenciés jeunes ne sont pas autorisés dans les équipes des tableaux A et B seniors, ni en départementale, ni en nationale à l'exception des équipes féminines.

#### 2°) Composition des équipes

Les équipes peuvent comprendre 2, 3 ou 4 joueurs / joueuses :

- 2 mêmes joueurs disputent obligatoirement les 4 simples.
- les doubles peuvent être joués par les 2 joueurs / joueuses différents des simples.

-Au cours des trois tours de coupes, seuls les quatre joueurs qui seront inscrits dans une équipe seront qualifiés pour jouer dans cette équipe (un remplaçant est toujours possible à condition qu'il n'ait pas joué dans une autre équipe).

### **3°) Engagements**

Une association peut engager plusieurs équipes dans une même catégorie, mais les pongistes participants dans une équipe déterminée ne peuvent jouer dans une autre équipe durant toute la compétition. Un(e) joueur (joueuse) ne peut s'engager que dans une catégorie. **Toute licence doit être validé par l'UFOLEP au minimum 8 jours avant le premier tour faute de quoi la participation aux nationaux sera impossible.**

## **6) LES CATEGORIES D'AGE UFOLEP (Age au 31 décembre de la saison en cours)**

C0	Hommes	65 ans et plus
C1	Hommes	55 à 64 ans
C2	Femmes	60 ans et plus
C3	Hommes	44 à 54 ans
C4	Femmes	44 à 59 ans
C5	Hommes	21 à 43 ans
C6	Femmes	21 à 43 ans
C7	Garçons	17 à 20 ans
C8	Filles	17 à 20 ans
C9	Garçons	15 et 16 ans
C10	Filles	15 et 16 ans
C11	Garçons	13 et 14 ans
C12	Filles	13 et 14 ans
C13	Garçons	11 et 12 ans
C14	Filles	11 et 12 ans
C15	Garçons	10 ans et moins (Non autorisés aux nationaux)
C16	Filles	10 ans et moins (Non autorisés aux nationaux)

Edition du 15 juin 2019